

REGLEMENT DU JEU SUR RFM
« JEU SMS –AUDIOTEL » saison 2021/2022
ADDITIF N°5

La SAS RFM Entreprises, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « jeu sms - audiotel » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 17 janvier 2022 à 0h01 au 21 janvier 2022 à 18h30.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Supports : sms 7 39 16 Code : ABBA (3X 0,75 € TTC + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) ou audiotel au 3916 (0,50 €uros/minute).

Pendant la Période de jeu, dès que les auditeurs entendent un titre de « **ABBA** » ils pourront s'inscrire à la Session de jeu **pendant 30 minutes** :

- En envoyant le code **ABBA** par **SMS au 7 39 16** (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)
- Puis en répondant correctement à la question posée (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile),
- Si le participant répond correctement à la question, celui-ci est alors invité à envoyer ses Coordonnées (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)

et/ou en **appelant au 3916** (0,50 Euros/minute).

- Le serveur vocal invite les participants à sélectionner le Jeu en tapant sur la touche précisée
- Puis à répondre à la question posée
- Si le participant répond correctement à la question, celui-ci est alors invité à enregistrer ses Coordonnées (nom et numéro de téléphone)

Le nombre maximum de participations autorisées par jour pour la Période de Jeu par participant et par support est de 3 (trois) participations SMS et 3 (trois) participations audiotel (soit 6 participations tous supports confondus par jour).

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

1 (un) gagnant sera tiré au sort parmi les inscrits tous les jours de la Période de jeu à 18h30 ; remise à zéro des inscriptions après chaque tirage au sort (5 gagnants au total).

Chaque jour de la Période de jeu, le gagnant pourra être appelé par la Société Organisatrice pour un passage à l'antenne en direct **à 19h30**.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

- Détail du lot :

- **1 lot « 1 séjour pour 2 personnes pendant 3 jours et 2 nuits pour assister au concert de « ABBA » le 28 mai 2022 à l'Abba Arena à Londres » d'une valeur unitaire de 1000 (mille) euros**

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

Le séjour comprend :

- Le transport pour 2 personnes aller-retour de la gare la plus proche du domicile du gagnant jusqu'à Londres (2^{ème} classe et classe standard pour l'eurostar).
- L'hébergement pendant 3 jours et 2 nuits dans un hôtel de première catégorie à Londres
- 2 places pour assister au concert de « ABBA » le 28 mai 2022 à l'Abba Arena

Les dates du séjour en fonction de la date du concert ne pourront en aucun cas être modifiées.

Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les conditions d'accès au pays et aux sites concernés liées au contexte sanitaire ; c'est-à-dire la présentation d'un pass sanitaire ou tout autre document demandé en fonction de la réglementation en vigueur au moment du séjour dans les pays concernés.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment les repas, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports pendant leur séjour.

Le gagnant et son accompagnateur devront se munir d'une pièce d'identité valide pendant l'intégralité du séjour.

- **1 lot « 1 disque de platine de l'album de ABBA « VOYAGE » »** d'une valeur unitaire de 400 (quatre cents) Euros
- **1 lot « 1 séjour de 3 jours et 2 nuits à Stockholm pour 2 personnes afin de visiter le musée ABBA »** d'une valeur unitaire de 700 (sept cents) euros

Le séjour comprend :

- Le transport pour 2 personnes aller-retour de la gare la plus proche du domicile du gagnant jusqu'à Stockholm (2^{ème} classe).
- L'hébergement pendant 3 jours et 2 nuits dans un hôtel de première catégorie à Stockholm
- 2 invitations pour visiter le musée « ABBA »

Séjour valable jusqu'au 31/12/2022 hors périodes de vacances scolaires toutes zones confondues.

Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les conditions d'accès au pays et aux sites concernés liées au contexte sanitaire ; c'est-à-dire la présentation d'un pass sanitaire ou tout autre document demandé en fonction de la réglementation en vigueur au moment du séjour dans les pays concernés.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment les repas, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports pendant leur séjour.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaires au respect desdites dispositions.

Le gagnant et son accompagnateur devront se munir d'une pièce d'identité valide pendant l'intégralité du séjour.

- **1 lot « 1 disque de platine de l'album de ABBA « VOYAGE » »** d'une valeur unitaire de 400 (quatre cents) €uros
- **1 lot « 1 séjour pour 2 personnes pendant 3 jours et 2 nuits pour assister au concert de « ABBA » le 2 juillet 2022 à l'Abba Arena à Londres »** d'une valeur unitaire de 1000 (mille) euros

Le séjour comprend :

- Le transport pour 2 personnes aller-retour de la gare la plus proche du domicile du gagnant jusqu'à Londres (2^{ème} classe et classe standard pour l'eurostar).
- L'hébergement pendant 3 jours et 2 nuits dans un hôtel de première catégorie à Londres
- 2 places pour assister au concert de « ABBA » le 2 juillet 2022 à l'Abba Arena

Les dates du séjour en fonction de la date du concert ne pourront en aucun cas être modifiées.

Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les conditions d'accès au pays et aux sites concernés liées au contexte sanitaire ; c'est-à-dire la présentation d'un pass sanitaire ou tout autre document demandé en fonction de la réglementation en vigueur au moment du séjour dans les pays concernés.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment les repas et le transport, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et le lieu du séjour.

Le gagnant et son accompagnateur devront se munir d'une pièce d'identité valide pendant l'intégralité du séjour.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.